

REGLEMENT FINANCIER COLLEGE

(Année 2023-2024)

NOM : Prénom : Classe :

Responsable payeur : Père Mère Les deux Tuteur légal

Contribution familiale *	54 € / mois sur 10 mois pour 1 enfant 95 € / mois sur 10 mois pour 2 enfants 124 € / mois sur 10 mois pour 3 enfants 140 € / mois sur 10 mois pour 4 enfants ou +
Contribution mensuelle de soutien volontaire **	<input type="checkbox"/> 2€ <input type="checkbox"/> 4€ <input type="checkbox"/> 6€ <input type="checkbox"/> pas d'option
Frais de dossier par enfant	30 €
Frais pédagogiques annexes	34€
Cotisation A.P.E.L. (Association de parents d'élèves) L'adhésion à cette association est volontaire (il est donc possible de ne pas y adhérer)	23 € pour l'année (Chèque à l'ordre de l'APEL)
<u>Restauration :</u> Prix du repas régulier ou commandé la veille avant 9h Prix du repas exceptionnel commandé hors délai	5,40 € 6,40 €

* En cas de fratrie en primaire, une remise sera accordée sur la contribution du ou des enfants en primaire.

** Deux objectifs : 1- elle permet de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des élèves 2- aucun élève ne doit être empêché de suivre sa scolarité dans notre établissement pour des raisons financières. C'est pourquoi il est fait appel à la générosité des familles pour verser une **contribution volontaire de solidarité**.

Restauration			
<ul style="list-style-type: none"> Le calcul des prélèvements se fait sur le nombre de repas du 4 septembre 2023 au 25 juin 2024. Les prélèvements se feront avec la scolarisation le 10 de chaque mois. Si votre solde est bénéficiaire en fin d'année, il est basculé sur l'année suivante. Si nécessaire, un remboursement est effectué lorsque l'élève quitte l'établissement. Le choix du régime est modifiable à la fin de chaque trimestre. 			
<small>Cocher la case correspondante</small>	Régime	Montant mensuel	Nombre total de repas du 4 septembre au 25 juin.
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire 4 repas par semaine	72,36 €	134 repas
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire 3 repas par semaine	54,54 €	101 repas
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire 2 repas par semaine	36,18 €	67 repas
<input type="checkbox"/>	Régime occasionnel	1 chèque de 54,00€ pour charger 10 repas. Quand les 10 repas sont épuisés, un prélèvement de 54,00 € est effectué afin de recharger le compte.	
<input type="checkbox"/>	Externe		

Rappel : les inscriptions occasionnelles en cantine doivent être effectuées la veille avant 9 h.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal payeur :